

GUIDE DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE



**LOGEMENT
INSTALLATION**



**LOISIRS
VACANCES**



**AIDES
FINANCIÈRES**



**HANDICAP
MALADIE**



RETRAITÉS



RESTAURATION



**ENFANCE
ÉTUDES**



**AIDE
ÉCOUTE
CONSEIL**



**SECTION RÉGIONALE
INTERMINISTÉRIELLE
ACTION SOCIALE**

GUIDE DE L'**ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE**

Élément essentiel de la politique de gestion des ressources humaines, l'action sociale est destinée à accompagner tous les personnels de l'académie et à contribuer à leur bien-être personnel.

Les dispositifs d'action sociale contribuent à l'amélioration de leurs conditions de vie notamment dans les domaines du logement, de l'enfance, des loisirs, de la restauration ou pour faire face à des situations difficiles.

Le bureau de l'action sociale se tient à la disposition de chaque agent pour leur apporter toute information complémentaire.

Bureau de l'action sociale (DPS-2)

20, Boulevard d'Alsace Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Tél : 03 22 82 37 76 ou 03 22 82 38 38

Mèl : action-sociale@ac-amiens.fr

<https://intranet.ac-amiens.fr/action-sociale.html>

PRESTATIONS, AIDES ET DISPOSITIFS

Ce guide est destiné à mieux faire connaître les différentes prestations sociales, les aides et les dispositifs auxquels chaque personnel peut prétendre sous certaines conditions selon son statut :

 **POUR LES AGENTS TITULAIRES**

 **POUR LES AGENTS NON-TITULAIRES**

Ces actions* définies dans le cadre du dialogue social relèvent à la fois des prestations ministérielles, interministérielles et des conventions de partenariat.

Pour répondre à certaines problématiques des personnels, l'académie met en place des dispositifs innovants pour les accompagner tant sur le plan professionnel que personnel.


*Les prestations d'action sociale revêtent un caractère facultatif et sont versées dans la limite des crédits disponibles



LOGEMENT


DISPOSITIF ACADÉMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

L'académie d'Amiens met en place un dispositif de réservation de logements auprès de certains bailleurs sociaux.

Les personnels intéressés par ce dispositif, destiné prioritairement aux personnels nouvellement nommés, aux AED/AESH ainsi qu'aux personnels confrontés à de graves difficultés sociales., sont invités à [consulter le site](#). 


À consulter également : [Guide logement de l'académie](#) 

LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES FONCTIONNAIRES CONTINGENT PREFECTORAL


Les agents de l'État peuvent prétendre à l'attribution de logements sociaux locatifs mis à la disposition par les préfets. 

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT

En partenariat avec l'UDAF, un accompagnement social lié au logement peut être mis en place à la demande des personnels.


Contactez l'assistante ou l'assistant de service social en faveur des personnels de votre lieu d'affectation. 

GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS VISALE

La garantie Visa pour le Logement et l'Emploi (VISALE) est une caution locative accordée par le groupe Action Logement. Elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter la recherche de logement en assurant le bailleur. 

ACTIONS PROPOSÉES PAR LA SRIAS DES HAUTS-DE-FRANCE


En complément du parc réservataire préfectoral de logements sociaux, des actions sont proposées dans le cadre de l'accès au logement : convention CROUS, Mieux loger les agents....

[Contacter l'assistante ou l'assistant de service social en faveur des personnels de votre lieu d'affectation.](#) 




INSTALLATION


AIDE A L'INSTALLATION DES PERSONNELS (AIP)

La prestation interministérielle "Aide à l'Installation des Personnels de l'État" est destinée aux agents qui viennent d'être nommés ou qui sont affectés en quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle contribue à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, les dépenses engagées au titre du premier mois de loyer, des frais d'agence et de rédaction de bail incombant à l'agent, du dépôt de garantie, des frais de déménagement. 

AIDE DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES (CIV)

L'aide "Comité Interministériel des Villes" est une aide à l'installation et à l'équipement (non cumulable avec l'Aide à l'installation des personnels) destinée aux agents affectés dans des établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP, REP+, quartiers prioritaires de la politique de la ville). 

AIDE AUX PERSONNELS NOUVELLEMENT NOMMÉS

L'aide aux personnels nouvellement nommés s'adresse aux personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé dont les personnels jeunesse et sports. Elle est accordée sous certaines conditions. 





VACANCES

CHÈQUES VACANCES

Proposé par le ministère chargé de la fonction publique, le Chèque-Vacances est une prestation d'aide aux loisirs et aux vacances, permettant de financer le départ en vacances en France et/ou dans des pays de l'Union européenne ainsi que de nombreuses activités culturelles et de loisirs. Pour constituer un dossier, consulter le site dédié. [🔗](#)

AIDES AUX SÉJOURS D'ENFANTS EN CENTRES FAMILIAUX DE VACANCES

Prestation interministérielle versée aux parents, destinée à la prise en charge des frais de séjour d'enfants de moins de 18 ans effectués soit en centre familial de vacances, soit dans un établissement portant le label "Gîtes de France". [🔗](#)

CENTRE DE VACANCES ADAPTÉS AU HANDICAP ACTIONS CONCERTÉES MENJS ET MGEN

Accueil et participation financière (sous conditions de ressources) en centres de vacances adaptés pour les personnels et les ayants droit (à partir de 6 ans) en situation de handicap. S'adresser à la section départementale MGEN de votre département - contacter MGEN au **36 76**

REMISES POUR LES SÉJOURS/VACANCES PROPOSÉS PAR LA SRIAS des Hauts-de-France

La Section Régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des Hauts-de-France propose aux personnels de partir en vacances ou en week-end grâce à des tarifs ou des aides intéressantes. Remises sur les séjours-voyages auprès de nombreux prestataires (Artes, Odalys, Vacances Tourisme Famille...) ou participation financière pour certaines destinations ou certains séjours ciblés. [🔗](#)



LOISIRS

NOUVEAU

ASIA : SPORT ET CULTURE EN FAVEUR DES PERSONNELS

Elle consiste en une participation forfaitaire de 30 € ou 50 € (sous condition de ressources) pour l'adhésion d'un personnel à une activité artistique, culturelle ou sportive. L'activité doit être exercée dans un cadre laïc soit dans un club ou une association loi 1901 affilié(e) à une fédération nationale ou reconnu(e) d'utilité publique (Collectivités territoriales ou État). Les cours particuliers et les abonnements n'en relèvent pas. Une seule demande par agent au titre de l'année scolaire 2022/2023. [🔗](#)

AIDES AUX SÉJOURS D'ENFANTS EN CENTRE DE LOISIRS

SANS HÉBERGEMENT

Prestation interministérielle versée aux parents, destinée à la prise en charge des frais de séjour d'enfants en centres de loisirs sans hébergement comme les centres aérés, à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs.

AVEC HÉBERGEMENT

Prestation interministérielle destinée à la prise en charge des frais de séjour d'enfants en centres de loisirs avec hébergement comme les colonies de vacances, à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs. [🔗](#)

OFFRES ET TARIFS RÉDUITS PROPOSÉS PAR LA SRIAS des Hauts-de-France

La Section Régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des Hauts-de-France propose aux personnels des tarifs réduits pour les événements culturels et sportifs. [🔗](#)





AIDES FINANCIÈRES EXCEPTIONNELLES

Ces aides ont une finalité sociale à destination des agents qui ont à faire face à des difficultés financières passagères et exceptionnelles.

SECOURS EXCEPTIONNELS ET PRÊTS SANS INTÉRÊT

Les secours (aides non remboursables) et les prêts à courts termes sans intérêts sont accordés par le recteur d'académie après une évaluation sociale de l'assistant(e) de service social en faveur du personnel de votre lieu d'affectation et après avis de la commission académique d'action sociale.

Le remboursement du prêt est soumis à une demande de cession sur salaire.

Toutes les informations (procédure, dossier de demande) sont disponibles sur le site 

En partenariat avec l'UDAF, un accompagnement budgétaire peut être mis en place à la demande des personnels. Contacter l'assistante ou l'assistant de service social en faveur des personnels de votre lieu d'affectation.

Coordonnées des assistantes et assistants de service social 





HANDICAP ENFANTS

ALLOCATION POUR LES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS (APEH)

Prestation pour les parents d'enfants de moins de 20 ans bénéficiant d'une allocation d'éducation de l'enfant handicapé (taux incapacité 50% minimum). Sans conditions de ressources. [↗](#)

ALLOCATION SPÉCIALE POUR JEUNES ADULTES ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE - D'UN HANDICAP

Prestation destinée aux parents de jeunes de 20 à 27 ans atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle. [↗](#)

AIDES AUX SÉJOURS EN CENTRES DE VACANCES SPÉCIALISÉS

Prestation interministérielle destinée aux parents d'enfants handicapés, quel que soit leur âge, séjournant dans un centre agréé spécialisé relevant d'organismes à but non lucratif ou de collectivités publiques. [↗](#)

RÉSERVATION DE LITS EN STRUCTURE POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Des places sont réservées dans des structures du secteur médico-social accueillant de très jeunes enfants âgés de moins de 3 ans. S'adresser directement à la section départementale MGEN de votre département
Contactez MGEN au 36 76



HANDICAP - MALADIE ADULTES

AIDE AUX RETRAITÉS INVALIDES

Aide académique destinée aux personnels bénéficiaires d'une pension civile d'invalidité de l'État. Sous conditions de ressources. [↗](#)

ALLOCATION AUX PARENTS SÉJOURNANT EN MAISON DE REPOS AVEC LEUR ENFANT

Cette prestation interministérielle est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour du ou des enfant(s) de moins de 5 ans accompagnant les agents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence. [↗](#)

AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE

Prestation interministérielle ayant pour but de favoriser le maintien à domicile des retraités de la fonction publique d'État de plus de 55 ans et de prévenir leur perte d'autonomie. Sous conditions de ressources. [↗](#)



SERVICES ET AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

Ces aides sont à destination des personnes fragilisées pour l'ensemble des personnels en activité ou en retraite **qu'ils soient ou non affiliés/adhérents à la MGEN** mais également pour les conjoints/concubins/veufs et les enfants de ces personnels.

[Plaquette d'information](#)

ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX : participation au financement d'équipements spéciaux, d'installations particulières pour véhicule ou de matériels pour personnes en situation de handicap (appareillage pour personnes malvoyantes, fauteuil roulant, orthopédie...).

AIDE POUR FINANCER L'INTERVENTION D'UNE TIERCE PERSONNE : aide financière pour les personnes en situation de handicap ou de dépendance, ayant besoin d'une tierce personne pour les actes de la vie courante.

ORGANISATION EN CENTRES DE VACANCES ADAPTÉS : accueil et participation financière (sous conditions de ressources) en centre pour les personnels et leurs ayants droit (à partir de 6 ans) en situation de handicap.

PARTICIPATION POUR LA RÉSERVATION DE LITS OU DE PLACES : des places sont réservées dans des structures du secteur médico-social (EHPAD...) accueillant des personnes retraitées dépendantes ou non, des personnes en situation de handicap, de très jeunes enfants âgés de moins de 3 ans.

AIDE POUR LE FINANCEMENT DE TECHNICIENNES D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE : aide au financement de techniciennes d'intervention sociale et familiale ou d'aides ménagères à domicile

S'adresser à la section départementale MGEN de votre département - **Contactez MGEN au 36 76**





RETRAITÉS

PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES

- ALLOCATION AUX PARENTS SÉJOURNANT EN MAISON DE REPOS AVEC LEUR ENFANT [↗](#)
- AIDE AUX SÉJOURS DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF [↗](#)
- AIDE AUX SÉJOURS LINGUISTIQUES [↗](#)
- ALLOCATIONS POUR LES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS (APEH) [↗](#)
- ALLOCATION SPÉCIALE POUR JEUNES ADULTES ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU D'UN HANDICAP [↗](#)
- AIDE AUX SÉJOURS EN CENTRE DE VACANCES SPÉCIALISÉS [↗](#)
- AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE [↗](#)
- CHÈQUES VACANCES [↗](#)
- AIDES AUX SÉJOURS EN CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT OU AVEC HÉBERGEMENT [↗](#)

ACTIONS SOCIALES ACADÉMIQUES

- AIDE AUX ÉTUDES [↗](#)
- AIDE AUX RETRAITÉS INVALIDES [↗](#)
- SECOURS EXCEPTIONNELS ET PRÊTS SANS INTÉRÊTS [↗](#)

SERVICES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE DEPENDANCE

(tierce personne, équipements spéciaux, centres de vacances adaptés, réservations de lits, ménagères...).

S'adresser à la section départementale MGEN de votre département - Contacter MGEN au 36 76

OFFRES DE LA SRIAS DES HAUTS DE FRANCE POUR LES SÉNIORS

La Section Régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des Hauts-de-France organise des forums pour les retraités, propose des séjours "seniors en vacances", des stages de préparation à la retraite, tarifs réduits sports et culture... [↗](#)





RESTAURATION

PRESTATION " REPAS "

Cette prestation interministérielle est versée directement à la structure assurant la gestion du restaurant (RA) ou inter administratif (RIA) conventionnée avec le rectorat pour les personnels détenant un indice de rémunération inférieur ou égal à l'indice nouveau majoré 534 (indice brut 638)

** Les repas délivrés par les Services de Restauration et d'Hébergement des EPLE ne sont pas concernés par la mesure. Les RA ou RIA actuellement conventionnés avec le Rectorat sont le RIA de Laon, le RIA de Beauvais, la cafétéria l'Escale du Rectorat (APRA) et les restaurants universitaires du CROUS."*





ENFANCE

ALLOCATION CESU " GARDE D'ENFANT " DE MOINS DE 6 ANS

Aide financière pour la prise en charge partielle des frais de garde des enfants âgés de 0 à 6 ans. Cette prestation est versée sous conditions de ressources sous la forme de chèque emploi service universel (C.E.S.U).

Toutes les informations utiles et les formulaires de demandes sont disponibles sur le site dédié [🔗](#)

ALLOCATION AUX PARENTS SÉJOURNANT EN MAISON DE REPOS AVEC LEUR ENFANT

Cette prestation interministérielle est destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour du ou des enfant(s) accompagnant les agents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence. [🔗](#)

PLACES EN CRÈCHE RESERVÉES PAR LA SRIAS DES HAUTS DE FRANCE

La Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS) des Hauts de France dispose d'un parc de berceaux réservés dans différentes crèches. Possibilité d'accueil d'urgence ou temporaire.

Retrouvez toutes les informations (liste des crèches, procédure d'instruction du dossier...) [sur le site de la SRIAS](#) [🔗](#)



ÉTUDES

AIDE AUX ÉTUDES

Aide financière attribuée sous conditions de ressources permettant de prendre en charge une partie des frais de scolarité des enfants inscrits dans certaines filières.

[À consulter : les conditions, les montants et le dossier de demande](#) [🔗](#)

AIDES AUX SÉJOURS DANS LE CADRE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Prestation destinée à prendre en charge une partie des frais de séjour d'une durée minimum de 5 jours mis en œuvre dans le cadre éducatif en France et/ou à l'étranger pour les enfants de moins de 18 ans. [🔗](#)

AIDES AUX SÉJOURS LINGUISTIQUES

Prestation destinée à prendre en charge une partie des frais engagés par les agents pour leurs enfants de moins de 18 ans effectuant à l'étranger un séjour culturel et de loisirs au cours des vacances scolaires dans la limite de 21 jours. [🔗](#)





AIDE - ÉCOUTE - CONSEIL

LIEU D'ÉCOUTE, DE SOUTIEN ET D'AIDE POUR LES PERSONNELS

Le service social en faveur des personnels est à votre disposition pour toutes les difficultés liées à votre situation au travail, sociale, familiale, économique et de santé. [🔗](#)

L'assistante ou l'assistant de service social s'adresse à tous les personnels de l'Académie et intervient dans le respect du secret professionnel avec le consentement de la personne.

Le service social spécialisé du travail se situe à l'interface de la vie privée et de la vie professionnelle, il analyse les demandes et accompagne les personnels dans la résolution des difficultés qu'elles soient d'ordre professionnel, personnel, familial ou de santé.



DISPOSITIFS D'ÉCOUTE DES PERSONNELS

Espace neutre dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité.

LIGNE D'ÉCOUTE POUR LES PERSONNELS DE L'ACADÉMIE

Des psychologues à votre écoute pour exprimer, en dehors de tout lien hiérarchique, les difficultés professionnelles et/ou personnelles rencontrées (condition d'exercice du métier, classe difficile, conflit, isolement, problèmes personnels...)

Permanences :

lundi - mercredi : 14h - 16h

mardi - jeudi : 16h - 18h



ESPACE D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE 0 805 500 005 partenariat MENJS ET MGEN

Échange avec un ou une psychologue en face à face ou par téléphone. Professionnel de l'écoute ne relevant ni de l'Éducation nationale, ni de la MGEN et garantissant la confidentialité et l'anonymat.

Permanences : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 [🔗](#)





SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE

La SRIAS des Hauts de France propose des actions qui s'adressent aux fonctionnaires d'État (actifs ou retraités) dans les domaines suivants :

PETITE ENFANCE

Places réservées dans certaines crèches. Possibilité d'accueil d'urgence ou temporaire. Retrouvez toutes les informations (liste des crèches, procédure d'instruction...)

LOGEMENT

Dispositifs pour répondre à une demande de logement d'urgence ou temporaire.

VACANCES - LOISIRS

Des tarifs préférentiels ou des aides sont mises en place pour favoriser les séjours en vacances/week-end.

SPORT - CULTURE

Des tarifs réduits sont proposés pour les événements culturels et sportifs.

SÉNIORS

Organisation de forum, de séjours "seniors en vacances" et de stages de préparation à la retraite.

Inscrivez-vous à la lettre d'information pour recevoir les offres sur le site

www.srias-hautsdefrance.fr

03 20 30 50 45 (mardi matin)

Toutes les actualités de la SRIAS

PRÉAU

L'association nationale PREAU du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse vous permet de bénéficier, à des tarifs préférentiels, de nombreuses prestations culturelles, de loisirs, sportives, touristiques et des avantages commerciaux. L'adhésion est gratuite pour tous les personnels.

